

ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT COURSUS PARTIEL RESERVÉ AUX TITULAIRES DU BAC PRO ASSP

Étude du dossier

Le candidat dépose un dossier complet qui sera étudié par un jury composé de 2 formateurs de l'IFAS.

Le jury apprécie, à partir du dossier, l'implication du candidat dans sa formation et sa motivation à exercer un métier d'accompagnement et d'aide à la personne. Le candidat est ensuite informé par mail de la décision du jury : dossier retenu ou rejeté.

Les candidats dont le dossier a été retenu sont convoqués pour un entretien avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel de santé.

Entretien avec un jury

Durée de l'entretien : 20 min. maximum

Dans un premier temps, le candidat présente son parcours. Puis, dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (PFMP, expérience professionnelle, etc...) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

A l'issue des entretiens, le jury final établit la liste de classement (liste principale et liste complémentaire) en fonction du nombre de places ouvertes.

L'admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.